

NAO 2022 : la déception

Paris, le 23 décembre 2021

Chères collègues, chers collègues,

C'est avec beaucoup de **déception et de colère** que **tous les syndicats** représentatifs d'I3F (CFE-CGC, CGTgi3f, FO et SECI-UNSA) reviennent vers vous au sujet des négociations annuelles obligatoires (NAO).

Malgré les difficultés liées à la **crise sanitaire**, les **résultats** du groupe ont atteint un niveau record au dire même de la Direction. En revanche, **l'inflation** a explosé (2,8%) et pèse sur le pouvoir d'achat de chacun.

Pourtant, en dépit de nos arguments chiffrés et plusieurs contre-propositions des syndicats, **la Direction n'a pas souhaité augmenter décentement les salariés.**

Par conséquent, **l'ensemble des syndicats n'a pas accepté** la dernière et **très faible proposition** de la Direction au regard de la réalité économique et de l'investissement des salariés.

Pour reprendre le ZS du 21 décembre, soi-disant « *dans l'intérêt des salariés* », voici ce que **nous valons aux yeux de la Direction** :

Augmentation générale

Salaire mensuel net	Montant de l'augmentation	Pourcentage	Tranche de salaire ou classification
1 200,00 €	8,40 €	0,7%	< 30 000 €
1 500,00 €	10,50 €	0,7%	< 30 000 €
1 800,00 €	9,00 €	0,5%	> 30 000 €
3 000,00 €	9,00 €	0,3%	G5 et G6

Si c'est votre tour cette année 2022, vous aurez **peut-être l'augmentation individuelle.**

Salaire mensuel net	Montant de l'augmentation individuelle maximale	Pourcentage	Tranche de salaire ou classification
1 200,00 €	6,00 €	0,5%	< 30 000 €
1 500,00 €	7,50 €	0,5%	< 30 000 €
1 800,00 €	12,60 €	0,7%	> 30 000 €
3 000,00 €	27,00 €	0,9%	G5 et G6

La Direction d'I3F a fait le choix d'imposer des augmentations très faibles, inférieures à l'année 2021, pour des résultats meilleurs.

Pourtant les autres bailleurs sociaux, grands et petits, ont, eux, augmenté leurs salariés à hauteur des efforts accomplis pendant cette crise sanitaire en prenant également en compte l'inflation subie.

Quant à **la prime PEPA, c'est le miroir aux alouettes.** Une prime n'est versée qu'une fois et ne remplacera jamais une augmentation de salaire. En plus, le montant attribué par I3F n'est pas non plus à la hauteur de l'investissement des salariés.

Par conséquent, **l'ensemble des syndicats étudie les recours possibles.** Nous reviendrons vers vous en début d'année pour les éventuelles actions à venir.

Passez malgré tout de bonnes fêtes.

Vos syndicats représentatifs CFE-CGC, CGTgi3f, FO et SECI-UNSA